



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15523</b>	De <b>M. Mickaël Bouloux</b> ( Socialistes et apparentés - Ille-et-Vilaine )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >recherche et innovation	<b>Tête d'analyse</b> >Situation alarmante de la recherche médicale en France	<b>Analyse</b> > Situation alarmante de la recherche médicale en France.
Question publiée au JO le : <b>20/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Mickaël Bouloux appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de la recherche médicale en France. Certes, la loi du 24 décembre 2020 sur la programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 promettait une amélioration du budget de la recherche à hauteur de 25 milliards d'euros d'ici 2030 ou encore une revalorisation des carrières scientifiques. Pour autant, quatre ans plus tard, les objectifs ne semblent pas avoir été atteints. Selon le *think tank* « Terra Nova », la recherche médicale est en recul en France. De fait, entre 2005 et 2018, la participation de la France dans les publications scientifiques mondiales a diminué de 34 %. Un chiffre qui trouve son explication dans le manque de moyens ou encore le défaut d'attractivité des carrières de chercheurs lié à des salaires et des moyens de recherche souvent insuffisants. De surcroît, le développement de la recherche sur projet au détriment de la recherche sur fonds récurrents dissuade les chercheurs qui doivent déployer une partie non négligeable de leur temps à des tâches administratives. Or il est indispensable de favoriser la recherche médicale pour encourager la découverte de thérapies innovantes et permettre ainsi le traitement de certaines maladies. La crise de la covid-19 a en effet mis en lumière la défaillance de la France quant à sa souveraineté sur le plan sanitaire, ce qui ne lui a pas permis de concevoir et de commercialiser un vaccin « *made in France* ». Ainsi, il semble pertinent d'accorder plus de fonds récurrents aux organismes spécialisés dans la recherche médicale, afin de laisser à ces derniers la liberté du choix de leurs recherches. En ce sens, il souhaite savoir comment le Gouvernement compte soutenir financièrement la recherche en santé publique et attirer plus de jeunes chercheurs.